

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral de justice et police

Approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité

La Convention, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2004, est à ce jour la première convention internationale à traiter de cybercriminalité. La Suisse remplit déjà largement les exigences. On se propose seulement d'effectuer une adaptation du code pénal et une de la loi sur l'entraide pénale internationale.

Date limite: 30 juin 2009

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Office fédéral de la justice, Unité droit pénal international, Bundesrain 20, 3003 Berne, téléphone 031 322 41 19, fax 031 312 14 07.

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>

24 mars 2009

Chancellerie fédérale